

Concours IPO et FCI

Le samedi 29 septembre et dimanche 30
septembre 2018

Le club Sports Canins de Bréchaumont vous informe de la tenue d'un concours IPO / FCI qui comportera un brevet et les échelons I, II et III. Il est possible de passer le CSAU + Brevet.



SPORTS CANINS BRECHAUMONT

Juge:

Mr MERKLE Maurice

Homme Assistant:

WEBER Franck

Engagements

CSAU + Brevet 25€

Brevet et Echelons 16€

Un repas sera servi au prix
de **14€** boisson comprise.

Il est à réserver lors de

l'engagement.

Pour toutes informations
complémentaires

JEUDY LAURENT

Responsable IPO

06.79.01.07.23

(à partir de 17H30)



SPORTS CANINS BRECHAUMONT
ROUTE DE VAUTHIERMONT
68 210 BRECHAUMONT

DEMANDE D'ENGAGEMENT CONCOURS IPO / FCI



SAMEDI 29/09/2018 ET/OU DIMANCHE 30/09/2018

Nom et affixe du chien :

Race :

Numéro du Carnet de Travail :

Nom et Prénom du Conducteur :

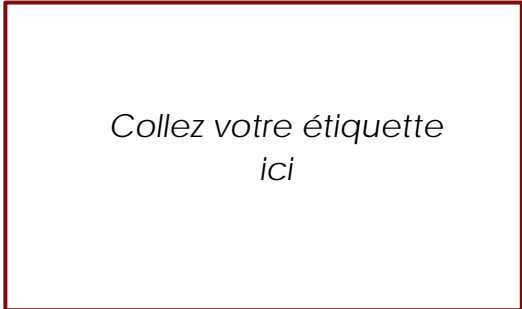
N° Licence Conducteur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Mail :

Club : Région :



Entourez la discipline et cochez la catégorie correspondante : IPO ou FCI

CSAU + Brevet		Brevet		I		II		III	
25€		16€		16€		16€		16€	

Engagement : €

Nombre de repas (14€) :, soit € TOTAL (Engagement + Repas) :€

DOCUMENTS OBLIGATOIRES A FOURNIR :

- ❖ 3 étiquettes (2 sur leur support + 1 sur la feuille d'engagement)
- ❖ Le règlement de l'engagement
- ❖ La photocopie du certificat de vaccination antirabique pour les chiens de 2^{ème} catégorie
- ❖ L'autorisation parentale pour les mineurs
- ❖ Une enveloppe timbrée ou votre adresse email pour la confirmation de l'engagement.

➔ Engagement à envoyer à Mr SCHWOB André, 59 rue du Moulin, 68 210 Bréchaumont
AVANT le 21/09/2018

Je déclare sincères et véritables les renseignements ci-dessus. J'exonère spécialement et entièrement le club organisateur de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vols, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causé par lui ou à moi-même de mon propre fait.

1. Les propriétaires de chiens dits dangereux (catégorie 2) s'engagent à respecter les dispositions des Lois n° 99-5 du 6 janvier 1999 et n° 2008-582 du 20 juin 2008.

2. Les chiens essorillés, nés après le 28 août 2008 ne peuvent plus participer aux concours d'utilisation.

Signature du Président et Cachet du Club :

Signature du Conducteur :